

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2011025

Signataire : ES/ESP

OBJET : Mise en œuvre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 (CPER) : Convention de réalisation pour la construction de l'espace culturel transdisciplinaire (ECT) rue Edouard Poisson inscrit au programme d'actions de la convention d'objectifs du Grand Projet 3 (GP3) du CPER établi entre la Région et le territoire Plaine de France.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de projets Etat-Région du 23 mars 2007,

Vu la délibération de la Région Ile de France CR n°68-07 du 27 septembre 2007 relative à la mise en œuvre du Grand Projet 3 (GP3) du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013,

Vu la délibération de la Région Ile de France CP n°08-556 du 22 mai 2008 relative au partenariat au titre du Grand Projet 3 en faveur des projets d'aménagement du territoire,

Vu la délibération n°280 du 25 novembre 2010 de la Ville d'Aubervilliers relative à la mise en œuvre du dispositif GP3-CPER sur le territoire de la Plaine de France et à l'approbation de la convention d'objectifs,

Considérant que le territoire de l'Etablissement Public d'Aménagement de Plaine de France comporte une quarantaine de communes au total dont la Ville d'Aubervilliers,

Considérant la convention d'objectifs signée avec l'ensemble des partenaires publics associés à la réalisation du GP3 dans le cadre de laquelle la commune bénéficie d'une subvention pour la construction de l'espace culturel transdisciplinaire (ECT).

Considérant qu'une convention de réalisation pour la mise en œuvre concrète du GP3 doit être signée afin de fixer le montant et les modalités de versement de la subvention régionale pour la construction de l'espace culturel transdisciplinaire,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE l'action de la convention d'objectifs du Grand Projet 3 du CPER établie entre la Région et le territoire Plaine de France, à savoir la construction d'un Espace culturel transdisciplinaire jumelé au conservatoire à rayonnement régional, rue Edouard Poisson

AUTORISE le Maire à déposer un dossier finalisé auprès de la Région

AUTORISE le Maire à signer la convention de réalisation, conformément à la convention type adoptée par délibération régionale CP 09-729 du 9 juillet 2009 et annexée à titre d'exemple à la présente délibération.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué